

Health Care for Federal Offenders

WHEREAS Canada's prison population is increasing rapidly as a result of legislative changes including mandatory minimum sentences and increased sentences;

WHEREAS the *Corrections and Conditional Release Act* requires Correctional Service Canada to provide essential health care, including mental health care, and reasonable access to non-essential mental health care services to incarcerated federal offenders;

WHEREAS between 1997 and 2010, symptoms of serious mental illness reported by federal offenders at admission increased significantly, by 61% for men and 71% for women;

WHEREAS recent reports, including the federal government's own reports, indicate that specific mental health needs of federal

Soins de santé pour les détenus sous responsabilité fédérale

ATTENDU QUE le nombre de personnes incarcérées dans les prisons canadiennes croît rapidement, en conséquence de modifications législatives, notamment l'imposition de peines minimales obligatoires et de peines plus lourdes;

ATTENDU QU'aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, Service correctionnel Canada est tenu de veiller à ce que les détenus sous responsabilité fédérale reçoivent les soins de santé essentiels, dont les soins de santé mentale, et qu'ils aient accès, dans la mesure du possible, aux services de soins non essentiels en matière de santé mentale;

ATTENDU QUE de 1997 à 2010, les symptômes de maladies mentales graves signalées par les détenus sous responsabilité fédérale au moment de leur admission ont augmenté considérablement, soit de 61 % pour les hommes et de 71 % pour les femmes;

ATTENDU QUE des rapports récents, notamment ceux publiés par le gouvernement fédéral lui-même, indiquent

offenders are not being addressed and correctional institutions and their staff are ill-equipped to address the mental health needs of federal offenders;

WHEREAS many people become incarcerated as a result of criminal activity related to their mental illness or cognitive impairment, including Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD);

WHEREAS federal offenders often lack the same or similar access to general medical care as members of the Canadian population, though entitled to that under the *Corrections and Conditional Release Act*;

WHEREAS the Truth and Reconciliation Commission of Canada has recognized the over-incarceration of Aboriginal people and the health impacts of previous government policies, including Indian Residential Schools, and called on current governments

que les besoins précis des détenus sous responsabilité fédérale en matière de santé mentale ne sont pas comblés et que les établissements correctionnels et les membres du personnel de ceux-ci n'ont pas les moyens nécessaires pour répondre aux besoins en matière de santé mentale des détenus;

ATTENDU QUE de nombreuses personnes sont incarcérées à la suite de crimes qu'elles auraient commis en lien avec une maladie mentale ou un trouble cognitif dont elles sont atteintes, y compris l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF);

ATTENDU QUE les détenus sous responsabilité fédérale n'ont souvent pas accès aux mêmes services médicaux généraux, ou à des services similaires, que les membres de la population canadienne, même s'ils ont le droit à de tels services en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*;

ATTENDU QUE la Commission de vérité et réconciliation du Canada a reconnu le problème de surreprésentation autochtone dans les établissements correctionnels et l'impact sur la santé d'anciennes politiques gouvernementales, dont celles relatives aux

to recognize and implement the healthcare rights of Aboriginal people as identified under international law, constitutional law and Treaties;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge the federal government to ensure that institutions have a comprehensive plan for providing federal offenders with access to health care guaranteed by the *Corrections and Conditional Release Act*, with particular emphasis on prison staff receiving training and exercising their duties in a manner that recognizes the needs of offenders with mental health and cognitive difficulties.

pensionnats indiens, et a exhorté les gouvernements qui sont au pouvoir à reconnaître et à mettre en œuvre les droits des peuples autochtones en matière de soins de santé tels que précisés en vertu du droit international, du droit constitutionnel et des traités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte le gouvernement fédéral à veiller à ce que les établissements disposent d'un régime exhaustif aux fins de la prestation de soins de santé pour les détenus sous responsabilité fédérale, comme il leur est garanti aux termes de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, en insistant tout particulièrement sur la formation des membres du personnel de prison et l'exercice de leurs responsabilités dans le respect des besoins des détenus qui souffrent de troubles mentaux et cognitifs.